

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	C	C	C	C	Reçu le 28.03.14.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	C	C	C	C	Reçu le 12.03.14.	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			C	C	Reçu le 08.11.13.	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			C	C	Reçu le 28.03.14.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	C	C	C	C	Reçu le 08.11.13 (Source IOTC-2013-SC16-NR01) and 28.03.14 (Source : IOTC-2014-CoC11-IR01).	
		Marquage des navires ²		C	C	C	C		
		Marquage des engins ²		C	C	C	C		
		Marquage des DCP		C	P/C	C	C		
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			C	C	Reçu le 12.02.14.	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			C	C	Reçu le 31.01.14.	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	C	C	C	C	Rapport de mise en œuvre 2013	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			L	C	Reçu le 01.05.14	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	C	C	C	C	Conditions relatives aux concessions accordées pour pêcher (Source IOTC-2013-CoC10-IR01).	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	C	C	C	C		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	P/C	C	P/C	Reçu le 31.01.14. Certaines informations obligatoires ne respectent pas les standards de la CTOI : fournit le TJB au lieu du TB. Précédemment évalué comme C.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	A confirmé qu'il ne soumettra pas de PDF.	
3.3.	Rés. 12/11			Capacité de référence					

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Reçu le 11.05.07.	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C	Reçu le 30.06.08.	
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires ne respectent pas les standards de la CTOI : fournit le TJB au lieu du TB.	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires ne respectent pas les standards de la CTOI : fournit le TJB au lieu du TB.	
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	(Source : CQ 2014 et IOTC-2014-CoC11-IR01; Reçu le 17.03.14 et 28.03.14, respectivement).	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			N/A	N/A		
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	SNN adopté depuis le 01.07.07 (Source : IOTC-2013-SC16-NR01).	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	L	C	Reçu le 17.04. 14.	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	02.04.2014	C	C	C	C	Reçu le 28.03.14.	
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon									
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	N/A	N/A	Pas de pêcheerie côtière.	
		• Pêcheries de surface	30.06	C	C	C	C		
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	C	
Finales			30.12	C	C	C	C		
5.2.		Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	N/A	N/A	Pas de pêcheerie côtière.	
		• Pêcheries de surface	30.06	C	C	C	C		
	• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	C		
Finales		30.12	C	C	C	C			
5.3.	Fréquences de tailles								
	• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/A	N/A	Pas de pêcheerie côtière.		
	• Pêcheries de surface	30.06	C	P/C	L	C			
	• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	L	P/C		
Finales		30.12	C	P/C	C	P/C			
5.4.	Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire de ravitaillement.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
				Prises et effort						
6.1.	Rés. 10/02	• Pêcheries de surface	30.06			N/A	N/A	N'a pas octroyé de permis à des navires étrangers en 2012 (Source : IOTC-2013-CoC10-IR01).		
		• LL	Provisoires	30.06			N/A		N/A	
			Finales	30.12			N/A		N/A	
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	C	P/C	C	P/C	Données relatives aux prises, à l'effort et à la taille pas déclarées.		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	C	C	C	C	Interdiction selon des conditions d'octroi de permis depuis 2011 (Source IOTC-2013-SC16-NR01).		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013			C	P/C	Le document IOTC-2014-CoC11-IR01 indique une interdiction. Le document 75890/1 permet aux détenteurs de permis de conserver jusqu'à 20 requins pointes blanches.		
7.4.		Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014	C	C	C	C	Protégées au titre de la Loi du Commonwealth sur la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité (1999) (Source IOTC-2013-SC16-NR01).		
7.5.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	C	C	C	C	Tous les palangriers doivent transporter au moins un coupeur de ligne et un dégorgeoir : (Source IOTC-2013-SC16-NR01).		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/C	N/C	L	C	Reçu le 16.05.14. Les plongeurs assurent la libération des tortues capturées accidentellement.		
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	02.04.2014	C	C	C	C	Plan de réduction des menaces adopté en 1998 et mis à jour ultérieurement en 2006. Aucune interaction signalée. Concessions de pêche – Il est obligatoire		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	C		C	C	que les palangriers australiens détenteurs de concessions de pêche transportent et utilisent des lignes destinées à effrayer les oiseaux (lignes tori), et interdisent la décharge de déchets de poisson durant le mouillage et le hissage des filets (Source IOTC-2013-SC16-NR01).	
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			C	C	Interdiction selon des conditions d'octroi de permis : Documents 75890/1: <i>WTBF BOAT SFR CONDITIONS 2013 SEASON</i> et <i>WST General Conditions – 2013</i> (Source IOTC-2013-SC16-NR01)	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			C	C		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	N/C	N/C	L	C	Reçu le 28.03.14. Aucun transbordement dans les ports étrangers par les navires australiens en 2013.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	C	C	C	C	0,845 millions d'hameçons posés et 11,43 % observés – Source : Rapport du	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01.07.2010	C	C	C	C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de <24m pêchant en dehors de sa ZEE.	
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	02.04.2014	C	C	C	C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	P/C	P/C	Rapports de missions en mer soumis après le délai	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	C	C	Reçu le 11.09.13.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	C	C	Reçu le 12.03.14.	
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	N/A	N/A	C	C	IOTC-2014-CoC11-IR01	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : signature de l'agent agréé. Dernière mise à jour : 08.11.12	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire étranger n'a mouillé dans ses ports (Source – CQ 2014).	
12.2.		Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	Les navires étrangers peuvent mouiller dans n'importe quel port australien.	
12.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
12.5.	Rés. 10/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire étranger n'a sollicité l'entrée dans ses ports (Source – CQ 2014).	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	02.04.2014			C	C	Reçu le 11.09.13 and 12.03.14.	

Commentaires sur le niveau d'application par l'Australie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Australie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Australie par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

Le CdA A RECONNU les importants travaux réalisés par l'Australie pour tenir compte des préoccupations soulevées par le CdA09 en 2012, ainsi que les difficultés que l'e continue d'affronter dans l'application d'un nombre de MCG adoptées par la Commission, y compris ce qui suit :
• Notant les difficultés rencontrées par l'Australie pour respecter les exigences de déclaration des données de fréquence de taille de cette Résolution pour les pêcheries côtières, le CdA a EXHORTÉ l'Australie à apporter d'autres améliorations dans l'intervalle entre les sessions.
• Notant que l'Australie a un SSN en service, le CdA l'a INVITÉE à soumettre le rapport SSN obligatoire sur les progrès et la mise en œuvre, comme l'exige la Résolution.
• Réponse à la lettre de retour d'informations : Notant que l'Australie n'a pas fourni de réponse à la lettre de retour d'informations de 2012, le CdA l'a ENCOURAGÉE à le faire.

Réponse : L'Australie a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 28 mars 2014.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Australie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2014 de l'Australie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

• Capture & effort et fréquence de taille non fournies pour les requins, conformément à la Rés. 05/05.
• Information obligatoire non fournie (signature des officiers autorisés) conformément à la Rés. 01/06.